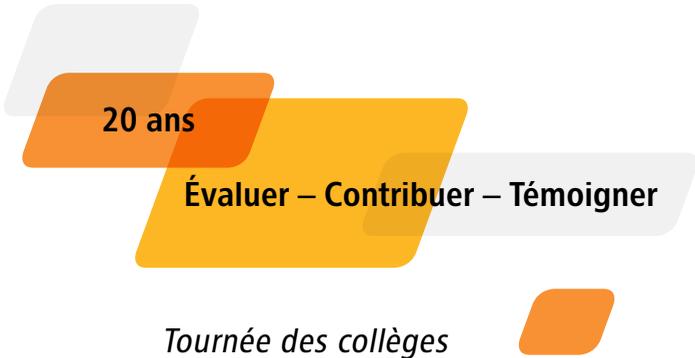


Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges québécois

État de situation



20 ans

Évaluer – Contribuer – Témoigner

Tournée des collègues

Vision de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Un organisme reconnu pour sa contribution spécifique au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.

Sa mission et ses valeurs

Un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et son personnel privilégient une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges québécois

État de situation

20 ans

Évaluer – Contribuer – Témoigner

Tournée des collèges

Novembre 2012

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : quatrième trimestre 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2012
Bibliothèque nationale du Canada 2012
ISBN : 978-2-550-66267-9 (imprimé)
978-2-550-66268-6 (PDF)

Contenu du document

Les objectifs de la tournée

- Rappel: 20 ans à mener des opérations d'évaluation7
- Les objectifs de la tournée des collègues7
- La transition vers la nouvelle opération sur les systèmes d'assurance qualité7

Le portrait institutionnel

- Mise en contexte du portrait à faire9

Déroulement de la rencontre

- Bloc 1 État de situation: les opérations11
- Bloc 2 État de situation: les ressources11
- Bloc 3 Bilan11
- Bloc 4 Prochaine opération11
- Bloc 5 Sujets choisis par le collègue11

Portrait des opérations menées par la Commission

- Quelques statistiques sur les opérations menées par la Commission12

Fréquence des visites

- Fréquence des visites menées par la Commission pour l'ensemble des opérations depuis 199418





Les objectifs de la tournée

Depuis vingt ans, les établissements d'enseignement collégial québécois, encadrés par les opérations menées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ont développé et mis en place une série de mécanismes pour assurer la qualité de leurs programmes d'études et celle de l'évaluation des apprentissages. S'ajoutent pour les cégeps des mécanismes leur permettant d'assurer la qualité de la gestion de leur plan stratégique, incluant la réussite, et pour les collèges privés concernés, des mécanismes pour assurer la qualité de la gestion de leur plan de réussite. Jusqu'à maintenant, les travaux de la Commission ont couvert tous les volets de son mandat, incluant une opération dédiée à l'évaluation institutionnelle ainsi que l'analyse systématique des politiques d'évaluation des programmes, des politiques d'évaluation des apprentissages, des plans stratégiques et des plans de réussite.

Après vingt ans d'activités d'évaluation soutenues dans les collèges et à l'aube de l'élaboration et de la planification d'un nouvel exercice qui sera consacré à l'évaluation du système d'assurance qualité des établissements, la Commission souhaite faire le point avec chacun d'eux sur l'état du développement de la culture de l'évaluation dans leur établissement. À cet effet, elle entreprend, dès l'automne 2012, une tournée des collèges qui devrait lui permettre de rendre compte de l'effet de ses opérations et de la mise en place de mécanismes d'évaluation sur l'implantation et le maintien d'une culture institutionnelle de l'évaluation.

Cette rencontre sera donc pour vous l'occasion de dresser un portrait institutionnel de l'impact des opérations de la Commission sur l'évolution de votre expertise en évaluation et de faire un état de situation de l'ensemble des mécanismes que vous avez mis en place et de leur cycle d'application. Les informations recueillies permettront à la Commission de mieux planifier la prochaine opération sur les systèmes d'assurance qualité et, surtout, d'adapter à chaque collège le support et l'encadrement nécessaire à la mise en place de cette opération.

Vous trouverez dans les sections qui suivent de l'information utile pour vous préparer à cette rencontre qui devrait durer une demi-journée.

Au plaisir anticipé de notre rencontre, veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Michel Lauzière

Président

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



Le portrait institutionnel

Afin de guider nos échanges et de nous assurer d’avoir un portrait juste du développement de votre expertise en évaluation et de sa contribution à l’évolution de la culture d’évaluation dans votre établissement, nous vous proposons un plan de rencontre qui vous permettra de faire un état de la situation le plus complet possible sur vos mécanismes mis en place, sur leur cycle d’application et sur les ressources utilisées.

Aucun document écrit n’est requis dans le cadre de ces rencontres et les propos recueillis serviront ultérieurement pour adapter à vos besoins les mesures d’encadrement à définir en prévision de la prochaine opération et pour dresser un portrait réseau de la culture d’évaluation.

Vous aurez le loisir de réunir pour cette rencontre les personnes que vous jugez capables d’alimenter nos échanges et de nous permettre ainsi d’atteindre nos objectifs particuliers.





Déroulement de la rencontre

Bloc 1 – État de situation : les opérations

- | | |
|---|--|
| La qualité des programmes | <ul style="list-style-type: none">• Les mécanismes (PIEP, autres).• Le cycle et les déclencheurs.• L'application des mécanismes (leur révision, leur actualisation).• Les suivis. |
| La qualité des évaluations des apprentissages | <ul style="list-style-type: none">• Les mécanismes (PIEA, autres).• La gestion (l'application, la révision, l'actualisation). |
| Le plan stratégique (collèges concernés) | <ul style="list-style-type: none">• La gestion (la mise en œuvre, le suivi, la révision, l'actualisation).• Gestion à l'échéance. |
| Le plan de réussite (collèges concernés) | <ul style="list-style-type: none">• La gestion (la mise en œuvre, le suivi, la révision, l'actualisation).• Gestion à l'échéance. |

Bloc 2 – État de situation : les ressources

- | | |
|--------------------------|--|
| Les ressources utilisées | <ul style="list-style-type: none">• Humaines.• Financières. |
|--------------------------|--|

Bloc 3 – Bilan

Les forces, les faiblesses, les défis et les opportunités dans la mise en œuvre des mécanismes.

Bloc 4 – Prochaine opération

Prise en compte de la situation de chaque collège.

Transition vers la nouvelle opération.

Questions du collège sur la prochaine opération.

Bloc 5 – Sujets choisis par le collège

Portrait des opérations menées par la Commission

Quelques statistiques sur les opérations menées par la Commission au 15 octobre 2012.

L'évaluation des politiques institutionnelles et de leur application

Apprentissages (PIEA)

La politique

Évaluation en continu depuis 1994.

- 99,2 % des établissements actifs ont une PIEA (2 établissements de création récente n'ont pas de politique);
- 355 politiques évaluées pour l'ensemble des établissements actifs;
- 170 recommandations.

Jugement sur l'ensemble des politiques actives

- Entièrement satisfaisante: 61,3 %
- Satisfaisante: 24,7 %
- Partiellement satisfaisante: 14 %
- Insatisfaisante: 0 %

L'efficacité de l'application de la politique (2006-2012)

Première opération touchant tous les collèges soumis au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) (95 établissements touchés).

La Commission a examiné si l'application que chaque collège fait de sa politique assure la qualité de l'évaluation des apprentissages.

- 92 visites d'établissements¹;
- 5 rapports d'évaluation attendus et 6 visites à faire;
- 153 recommandations;
- 20 % des établissements ont terminé le processus d'évaluation (19/95).

1. La différence entre le nombre de visites et le nombre d'établissements s'explique par le fait que trois établissements touchés par cette opération ont depuis cessé leurs activités collégiales.



Programmes (PIEP)

La politique

Évaluation en continu depuis 1996.

- 89,7 % des établissements actifs ont une PIEP (7 établissements n'ont pas de politique);
- 166 politiques évaluées pour l'ensemble des établissements actifs;
- 15 recommandations².

Jugement sur l'ensemble des politiques actives

83 % des politiques contiennent les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

L'efficacité de l'application de la politique (1997-2002)

Première opération ayant pour objet l'application d'une politique institutionnelle. Cette évaluation s'adressait uniquement aux établissements offrant des programmes conduisant au DEC (83 établissements touchés dont 21 ont fait ou refait leur autoévaluation dans le cadre de l'opération d'évaluation de programme réalisée de 2005 à 2008).

La Commission a examiné si l'évaluation que chaque collège a faite de l'un de ses programmes était conforme aux dispositions de sa politique et si l'application de cette dernière a été efficace.

- 72 visites d'établissements³;
- 117 recommandations;
- 93 % des établissements ont terminé le processus d'évaluation (77/83).

2. Lors de l'analyse des premières politiques, la Commission ne formulait pas de recommandation.

3. La différence entre le nombre de visites et le nombre d'établissements ayant terminé le processus d'évaluation s'explique par le fait que des établissements ont réalisé cette autoévaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme.

L'efficacité de l'application de la politique dans les établissements privés non subventionnés (opération en cours)

Les établissements privés non subventionnés n'ont pas été touchés par l'opération menée de 1997 à 2002 (21 établissements touchés).

En plus d'examiner si l'application de la PIEP faite par chaque établissement est conforme et efficace, la Commission évaluera aussi la qualité du programme que l'établissement aura évalué à l'aide de sa politique.

- 3 visites d'établissements ;
- 18 visites à faire, incluant les collèges n'ayant pas transmis leur rapport d'autoévaluation ;
- 17 rapports d'autoévaluation attendus.



L'évaluation des programmes depuis 1994

La Commission a examiné la qualité de la mise en œuvre de chaque programme évalué. Lors de ces évaluations, excluant l'évaluation de programme réalisée de 2005 à 2008, la Commission a aussi vérifié l'efficacité des modes et instruments d'évaluation des apprentissages ainsi que les mécanismes de vérification de l'application de la PIEA.

Huit opérations complétées (dont la formation générale)

- 421 visites d'établissements ;
- 74 programmes différents évalués (28 DEC, 46 AEC, formation générale) ;
- 508 évaluations de programme dans 141 établissements, dont 10 réévaluations demandées :
Opérations touchées : AEC dans un établissement privé non subventionné, formation générale ; *Informatique, Sciences humaines, Techniques administratives* ;
- 1 réévaluation à venir (AEC dans un établissement privé non subventionné) ;
- 423 rapports contenant 957 recommandations ;
- 116 évaluations de programme sans recommandation ;
- 32 établissements où la Commission a évalué au moins un programme ont fermé ou cessé leurs activités collégiales (4 privés subventionnés et 28 privés non subventionnés) ;
- 19 programmes évalués ne sont plus offerts.



L'évaluation institutionnelle [2000-2004]

Cette opération s'adressait aux établissements offrant des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) – 72 établissements touchés.

La Commission a examiné dans quelle mesure les établissements assumaient bien les responsabilités qui leur sont confiées en demandant à chacun d'entre eux d'examiner en profondeur leur fonctionnement.

- 68 visites d'établissements ;
- 2 réévaluations demandées ;
- 4 évaluations reportées à une date ultérieure.
- 68 rapports d'évaluation contenant 166 recommandations ;
- 10 évaluations sans recommandation.

L'évaluation des plans de réussite

Les plans (en continu depuis 2001)

La Commission examine dans quelle mesure le plan d'aide à la réussite de chaque collège permet de bien soutenir la réussite et la diplomation de ses élèves.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le plan d'aide à la réussite des cégeps est intégré à leur plan stratégique et en conséquence, les deux plans sont, dans ce cas-ci, évalués au même moment. La Commission évalue celui des collèges privés subventionnés lorsqu'il lui est transmis, ces derniers n'étant pas tenus de se doter d'un tel plan.

Plan d'aide à la réussite 2000-2003 des cégeps et des collèges privés subventionnés (2001-2002)

- Évalué dans 75 collèges (54 publics, 21 privés subventionnés);
- Dans 77 % des cas, la Commission a jugé que le plan « devrait être efficace et permettre d'atteindre les cibles proposées ».

Plan d'aide à la réussite de deuxième génération des collèges privés subventionnés⁴

- Évalué dans 19 collèges;
- Dans 79 % des cas, la Commission a jugé que le plan « devrait permettre de bien soutenir la réussite et la diplomation ».

Plan d'aide à la réussite de troisième génération des collèges privés subventionnés

- Évalué dans 9 collèges;
- Dans 89 % des cas, la Commission a jugé que le plan « devrait permettre de bien soutenir la réussite et la diplomation ».

L'efficacité des plans (opération en cours)

La Commission examine si la gestion du plan de réussite réalisé par chaque collège contribue à l'atteinte des résultats. Cette opération s'adresse aux collèges privés subventionnés qui ont un plan de réussite évalué par la Commission (19 établissements).

- 8 visites d'établissements;
- 1 rapport dans sa version préliminaire transmis au collège concerné;
- 11 visites à faire, incluant les collèges n'ayant pas transmis leur rapport d'autoévaluation;
- 10 rapports d'autoévaluation attendus.

4. Le plan d'aide à la réussite des cégeps est intégré à leur plan stratégique depuis juillet 2004.

L'évaluation des plans stratégiques

Depuis juillet 2004, chaque cégep est tenu de se doter d'un plan stratégique, lequel inclut son plan de réussite (48 établissements).

Les plans (en continu depuis 2005)

La Commission examine si le plan stratégique de chaque cégep est conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et s'il comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

- Tous les cégeps ont un premier plan stratégique évalué par la Commission ;
- 73 % des cégeps (35/48) ont un deuxième plan stratégique évalué.

L'efficacité des plans (opération en cours)

La Commission examine si la gestion du plan stratégique réalisé par chaque cégep contribue à l'atteinte des résultats.

- 32 visites d'établissements ;
- 42 rapports d'évaluation transmis aux cégeps concernés : 15 rapports définitifs et 27 autres dans leur version préliminaire ;
- 19 visites à faire, incluant les collèges n'ayant pas transmis leur rapport d'autoévaluation ;
- 11 rapports d'autoévaluation attendus.

Fréquence des visites

Fréquence des visites menées par la Commission pour l'ensemble des opérations depuis 1994.

- Cégeps : de 8 à 10 visites dans 96 % des établissements ;
- Privés subventionnés : de 5 à 7 visites dans 55 % des établissements ;
- Privés non subventionnés : de 2 à 4 visites dans 75 % des établissements ;
- Écoles gouvernementales ou relevant d'une université : de 2 à 4 visites dans 100 % des établissements.



Composition et activités de la Commission

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement. Un secrétaire général en assume la direction administrative et une équipe d'un peu plus d'une vingtaine d'employés assiste la Commission dans ses opérations.

Les activités de la Commission touchent la centaine d'établissements auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et consistent à mener des opérations pour évaluer l'efficacité des composantes qui assurent la qualité des programmes d'études et la qualité de l'évaluation des apprentissages. Dans le cas des collèges publics (cégeps) et privés subventionnés, la Commission évalue également la réalisation des activités reliées à leur mission éducative. Cette évaluation englobe la planification stratégique – incluant la réussite – pour les cégeps et la planification du soutien à la réussite pour les collèges privés subventionnés concernés.

